

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009
 Document n° : 0070010MS_fr
 Date de révision : 21 mai 2014
 Révision n° : 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit:

Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette):	Ciment provisoire SensiTemp® Resin – Catalyseur et produit de base
Identification du produit (numéro de référence):	70010, 70020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation recommandée::	Ciment provisoire pour restaurations
Restrictions d'emploi :	Réservé à un usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Nom du fabricant/fournisseur :	Sultan Healthcare
Adresse du fabricant/fournisseur :	1301 Smile Way York, PA, USA
N° de téléphone du fabricant/fournisseur :	1-201-871-1232 or 800-637-8582 (Informations sur le produit))-
Adresse électronique :	customer.service@sultanhc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° de téléphone à appeler en cas d'urgence:	800-535-5053 (INFOTRAC) 1-352-323-3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification des risques/dangers (Règlement (CE) n o 1272/2008 : [CLP] / Hazcom 2012):

Risques pour la santé	Risques pour l'environnement	Risques physiques
Sensibilisation cutanée Catégorie 1	Produit non dangereux	Produit non dangereux

Classification UE (1999/45/CE comme modifié): Irritant (Xi) R43

Phrases de risque (R) de l'UE: R43

Consulter la Section 16 pour le texte complet des classifications UE et des énoncés de risque.

2.2 Éléments d'étiquetage: Contient : (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylénéoxy(2-hydroxy-3,1-propanédiyl)] bisméthacrylate, 2,2'-éthylènedioxydiéthyl diméthacrylate, 7,7,9 (ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger	Conseils de prudence
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	<p>P261 Éviter de respirer brouillards, vapeurs, aérosols.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.P273 Avoid release to the environment.</p> <p>P280 Porter des gants de protection</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant reutilisation</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.</p>

2.3 Autres dangers: Néant

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Désignation IUPAC	Classification de la substance 67/548/EEC (EC) No 1272/2008	% poids

3.2 Mélanges

<u>Catalyseur</u>				
(1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)] bisméthacrylate	1565-94-2 / 216-367-7	[2-hydroxy-3-[4-[2-[4-[2-hydroxy-3-(2-méthylprop-2-énoxy)propoxy]phényl]propan-2-yl]phénoxy]propyl] 2-méthylprop-2-énoate	Xi R43 Skin Sens 1 H317	20-30
2,2'-éthylènedioxydiéthyl diméthacrylate	109-16-0 / 203-652-6	2-[2-[2-(2-méthylprop-2-énoxy)éthoxy]éthoxy]éthyl 2-méthylprop-2-énoate	Xi R43 Skin Sens 1 H317	10-20
Agent de surface	68412-54-4 / Polymère	Non disponible	non dangereux	1-5
Péroxyde de dibenzoyl	94-36-0 / 202-327-6	benzoyl benzenecarboxyperoxy	E, O, Xi R3, R7, R36, R43 Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	0.1-1
<u>Base</u>				
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxo-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	72869-86-4 / 276-957-5	2-[[3,5,5-triméthyl-6-[2-(2-méthylprop-2-énoxy)éthoxycarbonyl]amino]hexyl]carbamoyloxy]éthyl 2-méthylprop-2-énoate	Xi R43 Skin Sens 1 H317	20-30
2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate	109-16-0 / 203-652-6	2-[2-[2-(2-méthylprop-2-énoxy)éthoxy]éthoxy]éthyl 2-méthylprop-2-énoate	Xi R43 Skin Sens 1 H317	10-20
Agent de surface	68412-54-4 / Polymère	Non disponible	non dangereux	1-10
Nitrate de potassium	7757-79-1 / 231-818-8	nitrate de potassium	O, R8	1-5

Consulter la Section 16 pour le texte complet des classifications UE et des énoncés de risque.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
Contact avec les yeux	Se rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Essuyer l'excédent. Bien laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation	Aucun soin nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si une irritation se développe, faire sortir la victime à l'air frais et consulter un médecin.
Ingestion	Si le produit est ingéré en petite quantité, aucune effet indésirable n'est à craindre. En cas d'ingestion importante, se rincer la bouche à l'eau Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en proie à des convulsions. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Le produit non traité peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. Le produit non traité peut provoquer une allergie cutanée (sensibilisation).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Si les symptômes allergiques ou des éruptions cutanées apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) : Le traitement d'une surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Utiliser un moyen d'extinction approprié pour circonscrire l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun connu.

5.3 Conseils aux pompiers :**Mesures de lutte contre l'incendie :**

Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.

Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :

Le personnel chargé de la lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive ainsi qu'une tenue de protection complète adaptée aux feux d'origine chimique.

Équipements de protection recommandés pour le personnel chargé de lutter contre l'incendie :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection oculaire et une tenue de protection.

Équipements de protection individuelle recommandés pour le ramassage du produit et le nettoyage de la zone souillée :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts et les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et nationales compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit avec une pelle et le déposer dans des récipients adaptés en vue de son élimination. Peut se révéler glissant. Laver la zone de dispersion à l'eau et au savon.

6.4 Référence à d'autres sections ;

Voir la Section 8 pour l'équipement de protection et la Section 13 pour les renseignements concernant l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire : Conserver à l'abri des chaleurs extrêmes et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

(1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)] bisméthacrylate	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
2,2'-éthylènedioxydiéthyl diméthacrylate	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Agent de surface	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée

	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Péroxyde de dibenzoyl	États-Unis	5 mg/m ³ TWA OSHA PEL 5 mg/m ³ TWA ACGIH TLV
	Allemagne	5 mg/m ³ DFG MAK (fraction inhalable)
	Grande Bretagne	5 mg/m ³ TWA UK OEL
	France	5 mg/m ³ TWA INRS VME
	Espagne	5 mg/m ³ TWA VLA-ED
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Nitrate de potassium	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Valeurs limites d'exposition biologique : Aucune fixée		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures préventives : Aucune mesure particulière requise.

Équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé pour manipuler le produit avant réaction.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables pour prévenir tout contact du produit avant réaction avec la peau. Gants recommandés : caoutchouc nitrile. Consulter le fournisseur de gants pour les épaisseurs et temps

Protection des voies respiratoires : Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

Risques liés à la chaleur : Sans objet

Équipements de protection individuelle recommandés			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Aspect :	Pâte blanche	Limites d'explosivité :	Sans objet
Odeur :	Faible odeur d'éther	Pression de vapeur :	Sans objet
Seuil de détection olfactive :	Non disponible	Densité de vapeur :	>1
pH :	Non disponible	Densité relative :	Non disponible
Point de fusion/congélation :	Non disponible	Solubilité :	Insoluble
Point et intervalle d'ébullition initiaux :	> 250 °C	Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Point d'éclair :	Ininflammable	Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Vitesse d'évaporation :	> 1	Température de décomposition :	Non disponible
Inflammabilité :	Ininflammable	Viscosité :	Non disponible
Propriétés explosives :	Néant	Propriétés oxydantes :	Néant

9.2. Autres informations : Aucune autre information.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucune réactivité inhabituelle.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Les réactions dangereuses sont peu probables.

10.4 Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les rayonnements UV.

10.5 Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de ce produit peut libérer des oxydes de carbone, de l'eau des produits de décomposition acryliques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

En cas de contact avec les yeux : Un contact direct peut provoquer une légère irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiements.

En cas de contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une sécheresse cutanée ou une irritation. Peut provoquer une allergie cutanée (sensibilisation).

Ingestion : Aucun effet indésirable n'est à craindre en cas d'ingestion de petites quantités de produit. Une ingestion massive peut provoquer des troubles gastriques accompagnés de nausées.

Inhalation : Aucun effet indésirable dans des conditions normales d'utilisation.

Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.

Cancérogénicité : Aucun des composants de ce produit ne figure parmi les listes de substances cancérogènes de l'OSHA, de l'IARC, de l'ACGIH, du NTP ou des directives européennes.

Mutagénicité : Aucun effet mutagène à craindre.

Affections médicales aggravées par l'exposition au produit : Aucune connue.

Données concernant la toxicité aiguë :

Toxicité du produit : DL50 orale rat >5 000 mg/kg

Données concernant la toxicité pour la reproduction : Aucun effet tératogène ou sur la reproduction n'est à craindre.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Exposition unique : Les méthacrylates sont connus pour provoquer une sensibilisation chez l'homme.

Expositions répétées : Aucune donnée disponible. Toutefois, aucun effet indésirable n'est à craindre.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité:

Aucun effet indésirable n'est à craindre sur les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité : Ce produit s'élimine normalement par sédimentation ou dégradation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Ce produit ne présente pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Autres effets indésirables : Aucun connu.

12.6 Résultats de l'analyse TBP/tPtB : Analyse facultative pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Réglementations : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur l'élimination du produit : Aucune connue.

Recommandations en matière de traitement des eaux : Le traitement des eaux n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	Néant	Non réglementé	Néant	Néant	Non
ADR/RID	Néant	Non réglementé	Néant	Néant	Non
IMDG	Néant	Non réglementé	Néant	Néant	Non
IATA/ICAO	Néant	Non réglementé	Néant	Néant	Non

14.6 Précautions spécifiques pour l'utilisateur : Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Sans objet. Ce produit n'est transporté que sous forme emballée.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation fédérale américaine

Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) : Ce produit n'est pas concerné par la déclaration obligatoire prévue par CERCLA. De nombreux États ont mis en place des obligations de déclaration plus strictes. Le signalement des dispersions accidentelles est rendu obligatoire par certaines réglementations fédérales, étatiques et locales.

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Ce produit est un dispositif médical et n'est pas concerné par les obligations de notification chimique prévues par cette loi.

Clean Water Act (CWA) : Non concerné

Clean Air Act (CAA) : Non concerné

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :

Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :

Danger immédiat :	Oui	Risque lié à la pression :	Non
Risque retardé :	Non	Risque lié à la réactivité du produit :	Non
Risque d'incendie :	Non		

Ce produit contient les composants toxiques suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Néant		

Réglementations étatiques

Californie : Ce produit contient les produits chimiques suivants connus dans l'État de Californie pour leur capacité à causer le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Néant		

Réglementations internationales

REACH : Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH, le cas échéant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :

E Explosif
O Comburant
Xi Irritant
R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R7 Peut provoquer un incendie.
R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Org. Perox. B Peroxydes organiques Catégorie B
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire Catégorie 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 2
H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remplace: 26 août 2011

Sommaire des révisions: Révision complète, nouveau format

Date de préparation/révision de la FDS : 21 mai 2014

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.